



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Objet :

INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 19

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY (arrivée à 20h23 pour le vote de la délibération n°57), Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Caroline BOUIS, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Patrick BOYKIN, Alexandre RUECHE (Départ à 19h50 après le vote de la délibération n°50),

Ont donné pouvoir : 6(7)

Sabrina TOURMETZ	à	Denis PETITMENGIN
Eve VON TSCHIRSCHKY	à	Siham ROUSSEL (jusqu'à 20h23)
Vincent CLAUDIERE	à	Jacques NICOLAS
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN
Alexandre RUECHE	à	Caroline DE SAZILLY (à partir de 19h50)
Claude MAQUIS	à	Laurent MITON

Absent : 1

Claude JAMATI

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Charlotte LOGEAIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 19 REPRESENTES : 7 ABSENT : 1
VOTANTS : 26

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

CONSIDERANT les études en cours menées sur la Ville du Chesnay-Rocquencourt dans le cadre de l'alimentation en chaleur de la résidence Parly 2,

CONSIDERANT l'intérêt que peut représenter pour la Ville de Bailly de bénéficier d'un réseau de chaleur alimenté par une centrale géothermique,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Denis PETITMENGIN, Adjoint au Maire en charge des Mobilités, à la Voirie et des Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'information relative au déploiement d'un réseau de chaleur géothermique.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 15 décembre 2022



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Date de publication sur le site internet de la commune : le 20/12/2022.